

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

AMENDEMENT

N° CL1120

présenté par

M. Cazeneuve, Mme Blanc, M. Baudu, Mme Kamowski, Mme Lemoine et M. Poulliat

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 31 TER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.